

sénateur voulait savoir du praticien combien il lui restait de temps à vivre.

Le médecin— inutile de le dire— commença par éluder la question, ne voulant pas aggraver, ou plutôt, craignant d'aggraver l'état précaire de santé de son client.

Mais celui-ci n'était pas homme à se contenter d'une réponse évasive : il voulait savoir et, quand il voulait quelque chose, il le voulait bien.

Le médecin dut capituler et prononcer le verdict fatal : "Quinze jours" !

Il n'avait dit que trop vrai : à l'échéance, la mort inexorable frappait l'homme de cœur dont, avec ses concitoyens, nous déplorons aujourd'hui la perte.

Le Sénateur défendit à son médecin de parler à qui que ce fut de la gravité de son état et, avec toute la diligence possible il mit ordre à ses affaires temporelles et spirituelles et trois jours avant sa mort, nous dit-on, tout était terminé et il était prêt à accomplir le grand voyage de l'Eternité, assisté du R. P. Désy, ancien curé de l'Immaculée-Conception, où il a laissé de si bons souvenirs.

Le sénateur Paquet avait essayé de lutter contre le mal, et, en vue de prendre un repos bien mérité et de répartir sur une collectivité le fardeau des affaires, il avait placé son importante maison de commerce de la rue Saint Joseph et ses autres entreprises sous le contrôle d'une compagnie qui a été constituée en corporation civile pendant la dernière session provinciale prorogée le jour même de la mort de l'hon. Sénateur. Mais il était déjà trop tard, et si le regretté défunt eut, du moins, une consolation, c'est d'avoir réussi à mener à bonne fin, l'organisation de sa compagnie, assurant ainsi l'existence, la continuation des grandes entreprises industrielles et commerciales auxquelles il a attaché son nom, assurant ainsi, également, le gagne-pain des milliers d'employés qui, directement ou indirectement, vivent de leur travail au service de la compagnie Paquet.

Cette compagnie existe en vertu du projet de loi 71 intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie Paquet, limitée, voté pendant la dernière session et sanctionné mardi de la semaine dernière, au Conseil Législatif, par Son Honneur le lieutenant gouverneur Jetté.

Les noms des personnes qui ont formé cette nouvelle compagnie sont : l'Hon. J. Arthur Paquet, sénateur et négociant de Québec : M. Joseph Octave Paquet, négociant aussi de

Québec, et M. George Alfred Vandry, commis, de Québec.

Le capital-actions de la compagnie est de \$1,500,000, divisé en 15,000 actions de \$100 chacune. Ce capital pourra être porté à \$2,000,000 lorsque la majorité des actionnaires le jugera à propos.

La compagnie Paquet, limitée a le pouvoir d'acquérir des biens meubles et immeubles, de les louer, aliéner, hypothéquer et d'en disposer autrement.

Les personnes ci-haut mentionnées sont les premiers directeurs provisoires de la compagnie.

Au nombre des privilèges accordés par ce bill, est celui d'acquérir des établissements de commerce de gros et de détail, de mégisserie, de repassage et de teinture de peaux, de ganterie, de fabrication de chapeaux et autres industries quelconques.

Nous avons dit au début de cet article que l'hon. Sénateur Paquet était âgé de 44 ans.

Il était le troisième fils de M. Z. Paquet, le fondateur de la grande maison de ce nom, de la rue St-Joseph. Il avait hérité de l'esprit d'entreprise et d'initiative de son père.

Il a fait ses études commerciales au collège de Lévis.

Tout jeune encore il manifestait des dispositions toutes spéciales pour l'industrie, et le fondateur de l'établissement était parfois frappé, étonné de ses idées progressives. La manufacture de fourrures a été sa première inspiration. Il a dû insister pour convaincre son père des avantages réels de cette industrie.

Par le progrès rapide de ce premier établissement, le succès remarquable de cette première entreprise, le père n'a pas tardé à constater qu'il avait dans le plus jeune de ses fils un successeur digne de lui. Aussi lorsqu'il songea à se retirer des affaires n'a-t-il pas hésité à lui confier de suite la direction de son établissement, à placer sur ses épaules les responsabilités de cette lourde administration.

L'hon. J. A. Paquet était surtout et avant tout un industriel. Il avait déjà sous son contrôle des industries multiples et il ne paraissait pas décidé à s'en tenir là.

Après avoir solidement édifié sa fabrique de fourrures, il pensa qu'une ganterie dans Québec pourrait être très lucrative tout en procurant du travail à de nombreux ouvriers. L'idée ne tarda guère à passer de la conception à la réalisation, et aujourd'hui la ganterie de J. A. Paquet est l'un des établisse-

ments les plus florissants de la vieille cité de Québec. Un peu plus tard, il complétait sa fabrique de gants d'une mégisserie. Actuellement les produits de la mégisserie suffisent à peine pour la ganterie.

Il a pensé enfin qu'une manufacture de chapeaux de paille devrait avoir sa raison d'être, prospérer avec le temps, pourvu qu'elle fût parfaitement outillée, munie d'une excellente main-d'œuvre et bien administrée. Cette nouvelle inspiration avait à peine pénétré dans son cerveau fécond, qu'elle avait déjà revêtu une forme tangible. La manufacture de chapeaux de l'hon. J. A. Paquet est maintenant en pleine voie de prospérité. L'importation de chapeaux de paille des manufactures européennes a en grande partie cessé, et la plupart de nos marchands de gros s'approvisionnent maintenant dans cette nouvelle manufacture. Cet établissement occupe un bon nombre d'ouvriers.

Le vaste établissement de la Pointe aux Lièvres était devenu insuffisant, et il a été agrandi par l'acquisition de l'ancienne corderie Hedleyville.

Les industries de l'hon. J. A. Paquet ont reçu de grandes récompenses à l'Exposition Universelle de Paris : Quatre médailles, dont deux en or, une en argent et une en bronze.

Le 1er juillet 1898, M. J. Arthur Paquet fut appelé au Sénat, comme représentant de la division LaSalle, en remplacement de l'hon. P. A. DeBlois, décédé. C'était une excellente recrue pour notre Chambre Haute fédérale, en même temps qu'un honneur pour lui et la récompense bien méritée du dévouement et des sacrifices que son père et lui avaient faits dans l'intérêt de la cause libérale.

Il y a 19 ans, il avait épousé Mlle Georgianna Boivin, fille de M. François Boivin, ancien fabricant de chaussures à Québec et résidant maintenant à Montréal.

M. Paquet ne laisse pas d'enfant.

La mort de l'hon. Sénateur Paquet cause de profonds regrets. Elle a eu un écho douloureux parmi la population ouvrière à laquelle il a montré tant d'intérêt et de dévouement et une de ses grandes joies, nous dit le *Courrier du Canada*, à qui nous empruntons ces notes biographiques, était de pouvoir fournir du travail aux ouvriers et de contribuer ainsi à leur prospérité.

M. Paquet était un excellent cœur, un beau caractère, et ses qualités le faisaient estimer de tous